

<http://ugtg.org/spip.php?article1593>



**Communiqué de L'UGTG à
propos de la nouvelle
convocation de Michel
MADASSAMY devant le
tribunal ce mardi 4 octobre
2011**



Date de mise en ligne mardi 4 octobre 2011

- Expressions - Communiqués -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ de L'UGTG

A propos de la convocation Michel MADASSAMY

devant le tribunal correctionnel de pointe-à-pitre ce mardi 4 octobre 2011

Ce mardi 4 octobre à 8 heures, Michel MADASSAMY était à nouveau convoqué devant le tribunal correctionnel statuant sur les intérêts civils car l'un des gendarmes « agressés » dans l'affaire SARA-TEXACO demande réparation.

Pour rappel, Michel MADASSAMY a été condamné à 3 mois de prison avec sursis. S'il avait eu ses entrées à l'Elysée, **sa té pasé on dèt jan.**

Mais ...

Sé on zendyen militan UGTG. Il est donc accusé d'avoir blessé 16 gendarmes et c'est l'un deux (un seul) qui demande à être indemnisé pour le préjudice subi.

Ni le gendarme, ni son avocate n'était présent à l'audience et ils furent représentés par un autre avocat chargé de solliciter le renvoi de l'affaire au motif que la demande d'indemnisation n'était pas prête. L'audience a été reportée au 8 novembre prochain.

Après 10 ans de procédure, ni le gendarme, ni son avocate n'ont pu produire une quelconque facture de médecin, ni de médicaments.

Compte tenu de cette absence de pièces, on se doute bien à quoi va servir le délai accordé par le tribunal. Michel MADASSAMY n'a visiblement pas ses entrées à l'Elysée.

**NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ - NOU SÉ PITIT A KONBATAN
NON A LA RÉPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINÈL**

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

P-à-pitre, le 04 Oct. 2011